

REGLEMENT "JEU TRANSAT MARTINIQUE avec B&B HOTELS"

octobre-novembre 2025

Article 1 : Organisateur et durée du Jeu-concours

Sont désignées ensemble « l'Organisateur » les trois sociétés suivantes :

- **B&B HOTELS FRANCE**, société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social est situé 271 rue Général Paulet 29219 BREST, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 378 047 500

L'Organisateur souhaite organiser un jeu-concours intitulé «Jeu Transat Martinique» dont le gagnant sera désigné par tirage au sort en suivant les conditions définies (ci-après le « **Jeu-concours** »).

Le Jeu-concours se déroulera du 17 octobre 2025 à 06h00 au 7 novembre 2025 à 23h59.

Le présent règlement (ci-après le « **Règlement** ») est accessible pendant toute la durée du Jeu-concours et peut être téléchargé sur le site internet de l'Organisateur sur la page <https://www.hotel-bb.com/fr/promotions/france/jeu-concours> ou directement depuis le micro site <https://game.hotel-bb.com/jeu-transat-martinique>.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, cliente ou non auprès de B&B HOTELS, qui désire s'inscrire gratuitement depuis le micro site <https://game.hotel-bb.com/jeu-transat-martinique>, la page <https://www.hotel-bb.com/fr/promotions-france/jeu-concours>.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

La participation au Jeu-concours est exclue pour les membres du personnel, les administrateurs, les actionnaires, ainsi que les membres de la famille des membres du personnel et des administrateurs de l'Organisateur, des sociétés gérantes-mandataires ayant en gestion un ou plusieurs B&B HOTELS et des sociétés franchisées B&B HOTELS, de même que pour toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation du Jeu-concours.

2.2. Pour participer valablement au Jeu-concours, le participant répondant aux caractéristiques décrites à l'article 2.1 du présent Règlement est tenu, à partir de la mise en ligne du Jeu-concours sur le micro site <https://game.hotel-bb.com/jeu-transat-martinique>, la page <https://www.hotel-bb.com/fr/promotions-france/jeu-concours>, de se conformer aux conditions suivantes :

- Prendre connaissance et consentir aux termes et conditions du présent Règlement ;
- Remplir le formulaire de participation ;
- Appuyer sur "JE JOUE" ;
- Prendre connaissance des consignes du jeu, puis appuyer sur "JE JOUE MAINTENANT"
- Manœuvrer l'outil de capture (le bateau) pour intercepter les éléments à collecter (grains de café) qui rapportent des points.
- Éviter tout contact avec les éléments considérés comme des obstacles (les oreillers), qui entraînent une pénalité.
- **Marquer des points** dans un temps imparti. Le score final correspond au nombre de points accumulés par les éléments attrapés.

La réunion des Conditions de participation valide l'inscription au Jeu-concours.

2.3. Le Jeu-concours est limité à une seule participation par jour. La participation au Jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Toute utilisation d'adresses de courriers électroniques différentes pour une même personne sera considérée comme une tentative de fraude entraînant une disqualification du Jeu-concours et d'une inéligibilité à la qualité de gagnant du Jeu-concours.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant. L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et au plus tard lors de la remise des lots, à la vérification du respect des conditions de participation, d'exiger du participant les documents probants utiles à cet égard ou de les collecter lui-même, conformément à l'article 7 du présent Règlement, et, le cas échéant, d'annuler la participation du participant.

Article 3 : Désignation des gagnants

Seuls les participants réunissant les caractéristiques visées à l'article 2.1 du présent Règlement, s'étant conformés aux conditions de participation énoncées aux articles 2.2 à 2.4 du présent Règlement sont pris en compte dans le cadre du tirage au sort permettant de désigner le gagnant, tel que précisé ci-dessous.

Chaque jour, du 17 octobre 2025 à 06h00 au 07 novembre 2025 à 23:59, les joueurs pourront tenter leur chance sur la plateforme Adictiz. Le but du jeu est de rattraper tous les grains de café tout en évitant les obstacles. Le gagnant du jeu,

sous réserve du respect des conditions de participation, sera tiré au sort parmi les 1 000 joueurs ayant obtenu le meilleur score.

Le tirage au sort est entièrement automatisé et garanti par le système d'Adictiz, qui utilise un algorithme aléatoire répondant aux exigences de transparence et d'équité.

L'Organisateur désignera par tirage au sort le gagnant du Jeu-concours, parmi les 1000 premiers Gagnants Potentiels qui auront le meilleur score. Un tirage au sort sera effectué dans les sept (7) jours ouvrés à compter de la fin du Jeu-concours.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux participants des informations complémentaires afin de vérifier leur éligibilité aux lots. Le participant disposera d'un délai de sept (7) jours ouvrés suivant l'envoi de ce courrier électronique pour en accuser réception, fournir les éventuelles informations complémentaires demandées et accepter le lot. En l'absence de réponse d'un participant désigné dans le délai imparti, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Le gagnant devra se conformer au présent Règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux conditions du Règlement, son lot ne lui sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications nécessaires concernant leur identité, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 4 : Lot

Le Jeu-concours est composé du lot suivant :

- Un lot comprenant un séjour d'une durée de sept (7) nuits pour deux (2) personnes en Martinique, incluant : les vols aller-retour depuis Paris et l'hébergement au B&B HOTEL Fort-de-France (avec petits déjeuners). Période de validité du séjour : Le voyage devra être effectué avant le 31 octobre 2026 (sous réserve de disponibilité des vols et de l'hôtel).

Valeur TTC : 5 000 €

La valeur indiquée correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Ces dotations n'incluent pas, de façon non limitative, le transport sur place, les frais de bouche autre que ceux mentionnés dans la description, ou autres frais engagés par le Participant et ses invités lors du séjour.

Article 5 : Acheminement des lots

Le service marketing de l'Organisateur contactera les gagnants une fois le Jeu-concours terminé dans un délai maximum de 7 jours. Des informations complémentaires leur seront transmises par email.

Les lots ne sont pas interchangeableables contre une quelconque valeur monétaire et ne peuvent pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. En revanche, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer aux gagnants le lot remporté, et ce quelle qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer un lot de valeur équivalente, ce à quoi tout participant consent par avance.

Article 6 : Limitation de responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant. L'Organisateur ne pourra pas non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les participants du Jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir dans le cadre de la jouissance du lot et/ou du fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

L'Organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu-concours sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Toutefois, toute modification du Règlement fera l'objet d'un avenant qui sera communiqué aux participants et mis en ligne sur le site internet de l'Organisateur.

Les coûts éventuellement encourus pour la participation au Jeu-concours sont exclusivement à la charge du participant. L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu d'indemniser de tels coûts.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues par quelque moyen que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne

pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude, en ce compris la participation au Jeu-concours sans que les conditions de participation ne soient remplies par le participant, entraîne l'élimination dudit participant.

Article 7 : Données à caractère personnel

L'Organisateur est responsable du traitement des données à caractère personnel des participants traitées dans le cadre du Jeu-concours.

Le tirage au sort des gagnants du Jeu-concours repose sur une décision fondée exclusivement sur un processus automatisé. En effet, le Gagnant Potentiel est tiré au sort automatiquement via la plateforme "Adictiz". Ainsi, tout participant peut demander à ce qu'une personne physique intervienne afin d'obtenir une explication sur la décision ou contester cette décision.

Afin d'attribuer son lot au participant gagnant, l'Organisateur traite les données strictement nécessaires à l'attribution des lots collectées au moment de leur participation au Jeu-concours (nom, prénom, adresse email) et, en cas d'acheminement des lots par voie postale, collecte auprès de ces derniers leur adresse postale.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du lot. A défaut, la demande de participation au Jeu-concours ne pourra pas être traitée ou son traitement sera retardé.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur et pourront être transmises à ses prestataires techniques dans le cadre de la réalisation du Jeu-concours et à un prestataire assurant l'envoi des lots le cas échéant.

Lors de sa participation au Jeu- concours, chaque participant a la possibilité de choisir s'il souhaite recevoir des communications commerciales et des newsletters de la part de l'Organisateur ou de ses partenaires. Cette décision est prise au moment de l'inscription via un formulaire dédié.

Le consentement à recevoir ces communications est matérialisé par une case à cocher facultative clairement identifiée sur le formulaire.

- Si le participant coche la case, il donne son consentement explicite à recevoir des newsletters et d'autres communications commerciales.

- Si le participant ne coche pas la case, il ne recevra aucune communication commerciale ou newsletter de la part de l'organisateur ou de ses partenaires.

Ce choix n'a aucun impact sur la participation au Jeu- concours ni sur les chances de gagner. Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, le participant peut à tout moment retirer son consentement en cliquant sur le lien de désinscription présent dans les newsletters ou en contactant l'Organisateur à l'adresse marketing-operationnel@hotelbb.com.

L'Organisateur, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalités :

- La gestion de l'inscription au jeu concours ;
- La détermination des gagnants par tirage au sort ;
- L'information des gagnants pour leur annoncer leur lot ;
- La gestion de l'attribution des lots ;
- La gestion de la délivrance des lots ;
- L'envoi de prospection commerciale (en cas de consentement du participant)
- La gestion des contestations ou réclamations ;
- La gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données personnelles des personnes concernées ;
- Le contrôle des fraudes et la gestion des éliminations le cas échéant.

La base légale du traitement des données est la nécessité aux fins de l'exécution du contrat que constitue le présent Règlement et, pour l'envoi de prospection commerciale, le consentement.

Les données collectées sont conservées tant que cela s'avère nécessaire pour la bonne exécution du Jeu-concours. Les données pourraient être conservées plus longtemps si cela s'avérait requis en raison de circonstances particulières (par exemple, en cas de litige entre un participant et l'Organisateur).

Les données collectées pour l'envoi de prospection commerciale (en cas de consentement du participant) sont conservées jusqu'au retrait du consentement du participant et maximum 3 ans à compter de la participation au Jeu-concours.

Sauf consentement exprès du participant à recevoir de la prospection commerciale, les données collectées ne sont traitées qu'aux fins de la bonne exécution du Jeu-concours.

Les données sont traitées et stockées au sein de l'Union Européenne.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée et au RGPD, toute personne concernée par le traitement dispose d'un droit d'accès, de rectification,

de portabilité, d'opposition et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement.

Pour toute demande légitime concernant la protection des données, il est possible de contacter l'Organisateur en adressant un e-mail à privacy.france@hotelbb.com ou directement le délégué à la protection des données de l'Organisateur en adressant un e-mail à dpo-france@hotelbb.com.

Enfin, il est possible d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNIL en France, le Préposé Fédéral à la Protection des Données).

Le respect de la vie privée ainsi que la protection des informations personnelles transmises par les participants à l'Organisateur sont essentiels et l'Organisateur s'efforce de les sécuriser en mettant en œuvre tous les moyens dont il dispose pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Article 8 : Litiges

Le présent Règlement est soumis au droit français. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu-concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : marketing-operationnel@hotelbb.com au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu-concours telle qu'indiquée au présent Règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.